



AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

Veillez prendre avis qu'à une séance ordinaire qui sera tenue le 11 mars 2019 à 19 heures, à la salle du conseil municipal au 2^e étage de la mairie, située au 145 rue Saint-Louis, à Saint-Eustache, le conseil sera saisi de la demande de dérogation mineure suivante:

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE	DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE
<ul style="list-style-type: none">Reconnaître que la marge arrière du bâtiment soit de 7,3 mètres, et de permettre un agrandissement dans le prolongement du bâtiment existant avec une marge arrière à 7,3 mètres, alors que le règlement de zonage 1675 établit cette marge à 7,6 mètres. <p>(DM 2018-0142)</p>	617, rue des Hibiscus

Le conseil entendra toute personne intéressée par cette demande.

Fait à Saint-Eustache, ce 12^e jour de février 2019.

Le greffier,
Mark Tourangeau